

# Le développement local, une perspective pour la pêche à la Martinique

CLAUDE DE MIRAS



© J.-Y. Stanisière

## Introduction

Prenant appui sur la décentralisation et le principe de subsidiarité, le développement local entend placer les processus de la décision collective et publique au plus près des acteurs. Combinant « bonne gouvernance » et mobilisation des ressources locales, ce nouveau paradigme du développement veut faire surgir de nouvelles capacités de croissance économique en misant sur la proximité et les relations en réseaux des agents, et une concertation élargie entre acteurs publics et privés. Tournant le dos à l'État providentiel, l'économie locale devrait assurer un accroissement de l'emploi et du revenu grâce à l'intervention au niveau infranational de nouveaux acteurs en matière d'action publique et de développement. Une fois énoncés ces principes généraux et volontaristes, on peut rappeler qu'à l'origine, la revendication localiste correspondait plutôt à une attente formulée par des communautés réputées contestataires, enracinées dans leur terroir et leur identité<sup>1</sup> (GREFFE, 1989). De façon apparemment paradoxale, cette référence au local est devenue aujourd'hui un mot d'ordre promu *urbi et orbi* par les instances internationales pour en terminer avec l'approche keynésienne qui mettait l'État au centre du processus du développement.

La notion de développement local appliquée à des organisations politiques et territoriales aux histoires particulières donne lieu à une multiplicité de conceptions

<sup>1</sup> C'est historiquement l'origine libertaire et militante des slogans « vivre au Pays » et « Gardarem lou Larzac » des années 1970.

et de pratiques. Non seulement la descente vers le local s'opère à des rythmes différents, mais elle peut aussi se réaliser selon des processus variés de réappropriation ou d'ajustement.

En Martinique, en particulier dans le secteur de la pêche artisanale, à l'instant où la loi d'orientation des Départements d'outre-mer vient d'être votée, on peut s'interroger sur le contenu de cette ardente obligation du développement local. La question est d'autant plus stratégique que la nature productive de l'activité halieutique en fait, avec l'agriculture, un secteur emblématique en termes de production endogène<sup>2</sup>.

Les lois du 2 mars et du 31 décembre 1982 érigeaient les régions d'outre-mer en collectivités territoriales de plein exercice en modifiant fondamentalement l'organisation des responsabilités territoriales en matière de développement, confiées très largement à l'autorité des nouveaux Conseils régionaux. Quelques principes forts servaient alors de socle à un projet de relance de l'activité halieutique et de l'aquaculture : primauté de la production locale, objectifs réaffirmés de création d'emplois, autosuffisance alimentaire et renforcement de la coopération régionale dans la zone caraïbe. Parallèlement, la création en 1984 du Pôle de recherche océanologique et halieutique caraïbe venait à point nommé pour mobiliser les compétences des chercheurs en océanographie, halieutique et sciences humaines. Alliant recherche et expertise, leurs travaux étaient susceptibles de déboucher sur des analyses porteuses d'une nouvelle action publique, déconcentrée puis décentralisée.

Il serait évidemment tentant aujourd'hui, quinze ans après les premiers pas de cette stratégie économique pensée à l'échelle régionale, de faire le point et de retracer la trajectoire de ce que nous avons dénommée à l'époque une « croissance volontariste » du secteur halieutique (DE MIRAS, 1989). Une lecture au premier degré de l'évolution des courbes permettrait d'observer les tendances des principaux paramètres quantitatifs sectoriels (emplois, embarcations, métiers, zones et périodes de pêches, etc.). Mais cette vision réductrice masquerait totalement l'enjeu de fond qui pourrait être en train de se nouer dans ce secteur productif. En effet, la notion de développement local appliquée à la pêche martiniquaise semble recouvrir deux orientations distinctes :

– La première consiste à lutter contre les effets récessifs de l'économie de transferts sur toutes les formes de production locale. Contenir et réguler ce désavantage comparatif de l'économie départementale<sup>3</sup> a représenté un objectif explicite et fort du Conseil régional dès 1983.

<sup>2</sup> Sans rouvrir ici le débat sur « l'économie de transferts » (DE MIRAS, 1988), il est sûr que les secteurs directement irrigués par les flux de ressources publiques ou assimilées – administration, commerce et service – ne renvoient qu'à la sphère de la circulation et des échanges. Seuls, les secteurs productifs – eux-mêmes en partie subventionnés – relèvent de l'économie politique par la création de valeur nette.

<sup>3</sup> Même si le développement sans croissance des DOM est une dynamique économique spécifique dont l'analyse relève plus du « syndrome hollandais » que du sous-développement.



▼ « Yole plastique » à terre, montrant ses deux moteurs hors-bord.

© IREMEXIA, GUILLOU



▼ Barque de pêche de type « saintoise » et nasse caraïbe en Guadeloupe.

© M. LOUS

– Une seconde conception du développement local renvoie à un présupposé évolutionniste encore largement répandu qui considère que les formes de production artisanales sont un creuset d'où émergeront les futures petites et moyennes entreprises. Ainsi, selon cette conception évolutionniste, la petite pêche martiniquaise pourrait être le terreau à partir duquel une génération de patrons pêcheurs hauturiers va se révéler et fonder un secteur entrepreneurial de petits et moyens armements<sup>4</sup>.

Autant à Fort-de-France qu'à Paris, il semble que ces deux perspectives du développement local soient parfois enchevêtrées : alors que la première entend essentiellement sauvegarder l'acte productif *in situ*, la seconde vise à passer d'une forme de production que l'on pourrait dire traditionnelle à un mode d'organisation plus performante en termes de compétitivité et de rentabilité. Dans le premier cas, le facteur rare à préserver, c'est l'acte productif pour lui-même dans le creuset que sont les unités de petite pêche organisées en fonction d'un objectif de « simple reproduction »<sup>5</sup> ; bien qu'elles pratiquent des métiers traditionnels, elles constituent néanmoins des organisations productives risquant d'être laminées par l'importation. Le maintien en activité de ces unités artisanales constitue en soi un objectif de politique économique.

Dans le second cas, le principe d'une efficacité accrue et le passage à la « reproduction élargie<sup>6</sup> » sont les indices irréfutables d'une marche vers une croissance des forces productives à envisager à travers la modernisation des entreprises de pêche dans leurs moyens de production, leurs techniques de pêche, leurs modes de gestion et leurs rapports sociaux.

Face à cette ambivalence, de quel développement local parle-t-on à propos de la pêche en Martinique ? S'agit-il de la sauvegarde en l'état des unités de pêche (reproduction simple) ou bien de la promotion et de la mutation des petites unités de pêche traditionnelle en entreprises hauturières (reproduction élargie) ? Mais n'existe-t-il pas d'autres perspectives à cette alternative et une troisième hypothèse n'est-elle pas envisageable ?

Il semble en effet qu'en 2000, on puisse identifier à la Martinique une combinaison entre une reproduction simple des unités de pêches et une reproduction élargie de la dynamique économique collective (croissance économique du patrimoine individuel, de l'unité domestique, de l'agglomération, voire de l'économie communale)<sup>7</sup>. Dans cette hypothèse, la petite pêche artisanale pourrait devenir le centre

<sup>4</sup> Il y a là une confusion entre les étapes de la croissance économique et la mobilité socio-professionnelle individuelle : la première concerne des formes de production et leur évolution historique ; la seconde renvoie à des individus et à leur parcours biographique. Ces deux échelles et processus ne se superposent que très rarement.

<sup>5</sup> La reproduction simple est une notion avancée par l'économie politique du *Capital* de K. Marx. Elle signifie schématiquement que l'unité économique maintient seulement en l'état sa capacité productive et qu'elle ne parvient pas à dégager chaque année un surplus net qui aurait permis un investissement net.

<sup>6</sup> La reproduction élargie signifie que l'entreprise génère un surplus net et entre dans un processus d'accumulation.

<sup>7</sup> Cela peut signifier soit qu'il existe un surplus net dégagé de l'activité halieutique et réinvesti ailleurs, soit que le surplus net ne provient pas de l'unité de pêche mais d'un autre secteur.

d'une stratégie économique aréolaire : à partir de l'activité halieutique, se développeraient des activités connexes de tourisme, d'hébergement, de restauration, de visites écotouristiques, de maintenance mécanique, d'accastillage, de navigation de plaisance ou de caractère sportif. Il y a là l'expression d'une véritable dynamique entrepreneuriale transverse et inter-sectorielle, invisible si l'on s'en tient à l'état stationnaire apparent des unités de pêche mais manifeste si l'on considère le patrimoine, l'emploi et les revenus directs et indirects induits par ces activités. Cette agglomération d'activités marines autour de la pêche, qui en constitue sans doute l'axe principal, induit localement<sup>8</sup> une atmosphère favorable à une offre de production et de services liée à une valorisation durable du milieu marin et à une demande croissante – régionale, nationale et internationale – de ces mêmes biens et services.

Nous observerons successivement comment la petite pêche artisanale a été préservée comme métier productif et n'a pas été fondamentalement modifiée par certaines évolutions technologiques qui semblent pourtant avoir introduit un début de segmentation et de différenciation géographique dans l'île.

Nous observerons ensuite comment une approche évolutionniste peut être remise au goût du jour à travers la conception plutôt entrepreneuriale et marchande que semble privilégier l'Union européenne. Des signes avant-coureurs laissent voir qu'une logique fondée sur la compétitivité et l'ouverture pourrait constituer le nouveau paradigme des relations entre les régions ultrapériphériques et la politique européenne.

Puis, au-delà des interventions centripètes en faveur du développement local nous nous tournerons vers les pratiques économiques réelles qui se sont affirmées « par le bas » depuis une dizaine d'années en Martinique autour de la pêche. Nous nous demanderons si ce potentiel dynamique qu'offre « l'économie marine » est suffisamment perçu comme une composante majeure du développement local en Martinique.

## **Décentralisation et régulation publique régionale : la sauvegarde du secteur productif halieutique martiniquais**

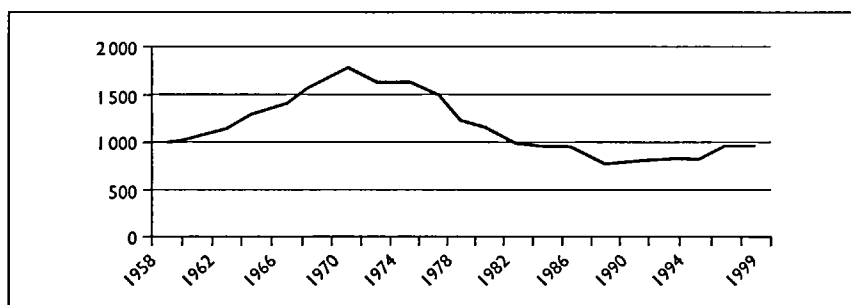
Au cours des quinze dernières années, à travers un certain nombre d'indices matériels, deux caractéristiques concernant l'évolution de la pêche martiniquaise peuvent être mises en évidence : la fin de l'hémorragie du secteur de la petite pêche en termes d'actifs et une évidente restructuration des équipements (embarcations, motorisation en particulier).

<sup>8</sup> Sans doute davantage sur la côte sud-est atlantique mais pas exclusivement.

## Les enrôlés

À partir d'une estimation des marins pêcheurs enrôlés sur la période 1958-1999, on observe à partir de l'année 1970, la lente descente aux enfers du métier de pêcheur artisanal. Mais au tournant des années 1980, la tendance se modifie et la démographie de la profession, dans sa partie administrée, se stabilise (fig. 19).

Précisons que la population des marins pêcheurs enrôlés n'est plus aussi âgée qu'on le pense généralement. Déjà en 1993, « la pyramide des âges des patrons de l'échantillon illustre bien l'entrée massive et récente dans la pêche de jeunes patrons âgés entre 25 et 35 ans », et la proportion de patrons de moins de 35 ans était de 10 % en 1977, 26 % en 1982 et de 37,5 % en 1993 (FAILLER et LEDOUBLE, 1993). Dans le sens d'un rajeunissement relatif de la profession, on constate qu'en 1999, 10 % des marins pêcheurs ont moins de 30 ans, 38 % des marins pêcheurs ont moins de 40 ans et 65 % ont moins de 50 ans (Affaires maritimes, 2000). Ce profil démographique serait encore rajeuni si l'on considérait l'âge des actifs non déclarés, dont le nombre est évalué à 1 500 personnes. Il est probable que ce rajeunissement relatif n'est sans doute pas homogène sur l'ensemble du territoire martiniquais, mais concerne plus particulièrement la zone Sud atlantique.



▽ Fig. 19 Évolution du nombre de marins pêcheurs enrôlés entre 1958 et 1999.

## Les embarcations

Au-delà du nombre des embarcations immatriculées qui a dû évoluer peu ou prou comme le nombre de marins pêcheurs déclarés (1 096 en 1964 et 1 254 recensés en 1985 par GUILLOU et *al.*, 1988), on observe depuis une quinzaine d'années :

- une tendance à la stabilisation des effectifs de navires armés pour la pêche. La période récente confirme cette orientation (tabl. 13) ;
- un renouvellement des embarcations et une amélioration technique : en particulier, depuis les lois de décentralisation, plus des trois quarts des embarcations armées pour la pêche ont été renouvelés et la moitié a moins de dix ans (tabl. 14).

▽ *Tableau 13. Évolution récente des effectifs de navires armés à la pêche en Martinique.*

	Petite pêche	Pêche côtière	Pêche au large	Total	dont armés
1993	2 203	16	4	2 233	1 246
1994	2 223	19	4	2 246	1 252
1995	2 186	19	4	2 209	1 192
1996	2 136	20	3	2 159	1 220
1997	1 920	21	5	1 946	1 252
1998	1 952	26	6	1 984	1 254

Source : DIAZ (1999).

▽ *Tableau 14. Structure d'âge et de taille de la flotte de pêche martiniquaise.*

Age	Moins de 12 m	De 12 à 16 m	De 16 à 25 m	Total
moins de 5 ans	341	1	4	346
de 5 à 10 ans	329	-	-	329
de 10 à 15 ans	273	-	-	273
Plus de 15 ans	306	-	-	306
Total	1 249	1	4	1 254

Source : Affaires maritimes (2000).

## La motorisation

Selon GUILLOU *et al.* (1988) : « Déjà jugée excessive avec 28 chevaux (DE ROUX *et al.*, 1967), la puissance moyenne des moteurs hors-bord était de 39 chevaux en 1985 ». En 1985, 28 % des embarcations avaient une puissance installée supérieure à 50 chevaux.

En 2000, cette tendance semble confirmée par une simple observation visuelle dans les principaux ports de débarquements (Le Robert, François, Vauclin) qui conduit à constater que la puissance de motorisation installée est le plus souvent supérieure à 100 chevaux (115, 150 et même 200 chevaux) selon les propos de certains pêcheurs (FAILLER *et* LEDOUBLE, 1993 : 20).

## La consommation d'essence détaxée

Cette montée en puissance de la motorisation pourrait se trouver confirmée par l'accroissement<sup>9</sup> considérable de la consommation d'essence détaxée : les données recueillies en 1985 faisaient état d'un volume servi d'environ 4,4 millions de litres d'essence détaxées alors qu'en 1998, cette quantité atteignait 6,2 millions de litres (et 6,1 millions de litres en 1999<sup>10</sup>).

<sup>9</sup> Même si d'autres causes pourraient expliquer *pro parte* cette tendance.

<sup>10</sup> La consommation de gas-oil étant respectivement de 1,188 million de litres en 1988 et de 0,882 en 1999.

## **La production et l'importation**

Même en combinant des données réputées fiables (population totale<sup>11</sup>, consommation de produits de la mer par habitant et importations<sup>12</sup>) et l'évaluation (3 300 tonnes) des captures effectuée en 1987 (GOBERT, 1989 a), il reste difficile d'en inférer avec tant soit peu de précision le niveau des captures de la pêche artisanale en Martinique.

Les halieutes et les océanographes considèrent à juste titre que seule la mesure des captures permettrait une évaluation des stocks et donc un ciblage rationnel de l'effort de pêche dans le cadre d'une politique publique argumentée. Cependant l'essai méthodologique de collecte statistique de pêche qui a été tenté par le Pôle caraïbe en 1987 a montré les difficultés logistiques : multiplicité des sites de débarquement (25 sites principaux et 106 sites secondaires, GOBERT, 1988) et d'échouage (151 sites, GUILLOU et al., 1988), des métiers (11 types, GOBERT, 1989 a) et des espèces (34, *ibid.*). Ces caractéristiques ponctuelles (sectorielles) rendent le travail de collecte extrêmement atomisé et coûteux, en même temps qu'il porte sur des quantités absolues limitées. De plus, si l'on considère le cycle régulier pluriannuel selon lequel ces statistiques doivent être collectées, se pose la question du financement permanent d'un tel dispositif. (L'absence de criée et d'un circuit de commercialisation peu ou prou formalisé limite parallèlement la possibilité de caractériser le volume des prises non pas au stade de la production mais à celui de la commercialisation). L'ensemble de ces facteurs obère sans doute lourdement toute perspective de recueil en routine des statistiques de l'ensemble de la pêche en Martinique<sup>13</sup>.

De plus, même si l'autosuffisance alimentaire est une référence récurrente, il n'en reste pas moins établi que la production locale trouve en face d'elle une demande extrêmement forte et solvable et que les importations de poisson frais et congelé fonctionnent comme une variable d'ajustement entre production locale et consommation finale des produits marins. L'équilibre économique de la pêche martiniquaise ne paraît donc pas tenir dans un rapport stable, en termes de quantités et de prix, entre demande et offre globales. Mais l'enjeu social et symbolique qu'elle représente conduit plutôt à donner la priorité à l'équilibre microéconomique des unités de pêche. Or dans cet équilibre, le volume de captures est un paramètre parmi d'autres : toute une série de « filets » économiques et sociaux de type administratif, ou de tolérances à l'égard de pratiques traditionnelles ou informelles ont permis la pérennisation des activités de petite pêche.

Dans ces conditions, et de façon schématique, le rapport « coûts/avantages » d'un dispositif permanent de collecte de statistiques de pêches devrait être explicité afin d'identifier la nature des informations à collecter de façon prioritaire en fonction d'un cahier des charges bien ciblé : captures, résultats socio-économiques et niveau

<sup>11</sup> Recensements de population de 1990 et 1999.

<sup>12</sup> Services des Douanes. Nomenclature douanière rubriques 03 et 16.04 et 16.05.

<sup>13</sup> Mais aussi en Guadeloupe, en Dominique, à Sainte-Lucie comme à Saint-Vincent où la question des statistiques de pêche n'est pas non plus vraiment résolue.



de vie familial. Il s'agirait de concevoir une recherche et une analyse d'informations en fonction d'objectifs de réflexion et d'actions nettement circonscrits : par exemple, interaction entre la pratique de miquelon et la petite pêche côtière, niveau optimal des charges sociales, multi-activités familiales, relation tourisme-pêche. À cet égard, on peut se demander si la priorité ne serait pas de mettre sur pied un « observatoire permanent<sup>14</sup> » qui, en concertation étroite avec le milieu professionnel des marins pêcheurs et avec la participation d'instances techniques indépendantes, aurait une triple fonction :

- repérer les évolutions de tendance sur les captures : ce n'est plus la mesure des captures totales ponctuellement qui est recherchée mais les orientations tendancielles pour certains secteurs géographiques, quelques sites de débarquement, une phase de pêche stratégique ou des métiers considérés comme dominants ou problématiques ;
- mettre au jour les évolutions socio-économiques (compte d'exploitation des unités et budget-ménages) par un suivi sur échantillon observé à passages répétés ;
- identifier d'éventuelles difficultés conjoncturelles de la profession pour anticiper leur résolution.

Ainsi, il apparaît que la logique de sauvegarde du secteur productif halieutique, conçue à partir de la décentralisation de 1983, a été efficace en maintenant les conditions de viabilité économique de la profession, en assurant sa modernisation technologique et en favorisant un rajeunissement relatif de la profession.

Si les rapports sociaux de production n'ont pas évolué dans l'ensemble du secteur, par contre les améliorations technologiques (coque plastique, longueur croissante des embarcations, puissance des moteurs, GPS, liaison radio, etc.) paraissent avoir introduit une différenciation entre les unités de pêche qui, tout en restant artisanales, sont à l'évidence plus ou moins dynamiques et efficientes. Cette segmentation paraît être aussi géographique avec un dynamisme plus marqué de certains ports de la côte atlantique en particulier.

Il devient clair que cette conception du développement local a conduit la collectivité territoriale régionale à assurer une considérable fonction régulatrice en contrecarrant, dans le secteur étudié, l'effet récessif structurel de l'économie de transferts sur la production locale. Avec l'aval des autorités et des professionnels, cette protection de la production locale s'est faite aussi en conservant dans les unités de pêche des liens sociaux davantage fondés sur la parentèle et la proximité que sur le salariat et la prolétarianisation. Ce qui peut être lu comme de l'économie informelle, voire du travail clandestin, est tout de même plus proche d'une économie solidaire non enregistrée que de la surexploitation pratiquée dans le quartier parisien du Sentier.

Mais une autre conception du développement local, plus proche des mots d'ordre des instances internationales, s'écarte de ce mode de régulation institutionnelle pour lui préférer l'initiative privée et la main invisible du « marché » comme conditions d'une économie performante.

<sup>14</sup> Sans préjuger de la faisabilité institutionnelle d'un tel observatoire, son financement pourrait être *pro parte* recherché du côté des importations de « poissons frais et congelés ».

## Décentralisation et développement local à base entrepreneuriale

Avec la nouvelle loi d'orientation des départements d'outre-mer, conjuguée avec la dynamique européenne, une autre acception du développement local présentée comme plus « responsable » semble sur le point de voir le jour.

Elle s'appuie sur une logique qui dresse un réquisitoire explicite de l'économie de transferts en concluant : « Au total, cette situation économique critique aboutit, tout naturellement, à une situation sociale dégradée » (GOBERT, 1989 a : 17) . Ce document, inspiré plus par le droit public que par l'économie politique, reste allusif sur les potentialités<sup>15</sup> des économies insulaires françaises d'Amérique ; on peut noter cependant que les ressources naturelles y sont mentionnées.

En matière de pêche, il est dit aussi que :

« Plusieurs aides communautaires ont été également mises en place dans le domaine de la pêche. Ainsi, les pêcheurs des départements d'outre-mer bénéficient comme les autres pêcheurs de la Communauté européenne d'un fonds structurel spécifique, l'Instrument financier d'orientation de la pêche (Ifop) ». . . « (à cela s'est ajouté) un programme d'orientation pluriannuelle (POP) spécifique aux départements d'outre-mer et distinct du POP hexagonal a été adopté : cette mesure prend finalement en compte la distinction majeure entre la situation en métropole où la contrainte de la politique commune de pêche impose une réduction des prises et des flottilles et celle des départements d'outre-mer où cette activité est en pleine expansion et son développement doit au contraire être encouragé » (*ibid.* : 55).

L'esprit du Document unique de programmation – rassemblant l'ensemble des plans de développement et de financement présenté à la Commission européenne – suppose une sorte d'ajustement structurel nécessaire à cette réactivation de l'économie productive dont la compétitivité devient indispensable dans une économie mondialisée qui impose d'« améliorer ainsi le degré d'attraction économique de la Martinique ». Mais cela suppose de repenser la dynamique du développement de la Martinique qu'il convient d'orienter davantage vers une croissance fondée sur une diversification des valeurs produites et une hausse de la compétitivité des collectivités, des firmes et des agents.

Il ne peut s'agir d'un changement brutal et immédiat des orientations déjà engagées, mais l'évolution de la compétition mondiale et l'apparition d'économies de transition en Europe de l'Est propulsent la Martinique dans l'arène d'une économie mondialisée. Il s'agit de préparer et d'accompagner cette transition vers une économie libérale. Le traité d'Amsterdam reconnaît expressément la possibilité d'arrêter des « mesures spécifiques au profit des régions ultrapériphériques. (*ibid.* : 76) (Mais)... « il convient de rester réaliste. L'article 299 §2 ne permettra pas aux départements d'outre-mer de déroger de manière permanente à l'ensemble des obligations communautaires » (*ibid.* : 77).

Dans le secteur de la pêche, selon cette conception volontariste du développement local, « l'accroissement du revenu des entreprises artisanales du secteur et donc

de l'emploi déclaré, passe par la mise en œuvre d'outils performants autorisant une augmentation de la valeur des produits débarqués (réorientation d'une partie de la pêche vers les espèces pélagiques, conditionnement des produits, amélioration des conditions de mise en marché) et une limitation des charges d'exploitation (...). Le décollage de l'activité de pêche en Martinique nécessite donc une aide très forte des pouvoirs publics » (*ibid.* : 20).

Plus précisément, il est dit que (*ibid.* : 21) : « À compter de 2002, il conviendra de distinguer pour les navires de moins de douze mètres, qui constituent la quasi-totalité de la flottille de pêche martiniquaise et de l'emploi, un segment "pêche benthique exclusive" qui ne doit pas être développé, d'un segment "navires polyvalents benthiques/pélagiques" qui peut être augmenté ».<sup>16</sup>

Ces objectifs annoncés ne supposent-ils pas résolue la double transition d'une part, d'une économie de transfert vers une économie productive et d'autre part, de rapports de production pré-capitalistes vers une logique de type entrepreneurial ? Est-ce que six ans suffiront à amorcer et mener cette révolution copernicienne du développement local dans les DOM ?

L'approche institutionnelle précédente semble considérer que jusqu'ici il y aurait eu, en matière de soutien public à la pêche, d'une part, une contribution publique insuffisante, d'autre part, une demande de modernisation des professionnels de la pêche qui resterait non satisfaite.

Dans le contexte martiniquais, ne faut-il pas se demander si la situation n'est pas plutôt inverse : en premier lieu, la demande des marins pêcheurs s'est orientée vers un renforcement technique de leur capacité productive, mais sans modification des rapports de production dans leurs unités de pêche. En second lieu, l'offre publique de financement paraît avoir été toujours supérieure à la capacité d'absorption du secteur<sup>17</sup>. Les politiques volontaristes visant à s'appuyer sur la petite pêche pour armer une pêche hauturière ne se sont-elles pas révélées souvent inopérantes (Plan-Pêche, défiscalisation pour n'en retenir que les derniers avatars) ?

## Régulation publique et initiatives privées

On pourrait croire être arrivé à un point critique où les deux logiques du développement local se trouveraient en opposition. En réalité, une observation empirique montre comment, dans la pratique, la créativité des acteurs martiniquais oblige à poser autrement – à la charnière des deux approches – l'imbrication des logiques à l'œuvre et au-delà les perspectives d'avenir ouvertes. Il est clair qu'une dynamique entrepreneuriale opère mais sans doute pas là où on l'attend : le dynamisme des

<sup>16</sup> Comment cette étanchéité décrétée entre les métiers pourra-t-elle être contrôlée ?

<sup>17</sup> À telle enseigne qu'il est mentionné page 154 du complément de programmation 2000-2006 : flotte de pêche : au fur et à mesure, l'enveloppe Ifop (Instrument financier d'orientation de la pêche) a été transférée vers les mesures utilisant mieux les crédits (mesure 9.3. équipement des ports de pêche, notamment).

patrons pêcheurs les plus performants s'est illustré non pas dans la création d'armements capitalistes orientés vers une montée en puissance et une modernisation des unités de pêche, mais dans une diversification horizontale patrimoniale à partir du noyau familial et local. Notons qu'il s'agit d'un phénomène classique dans l'évolution de la petite production marchande.

Cette accumulation intersectorielle devient nettement perceptible si l'on s'autorise une vision non sectorisée et évolutionniste de l'accumulation productive. Pendant que l'on se lamente sur l'immobilisme des formes de productions observées à l'échelle micro-économique dans les unités de pêche dites traditionnelles, certains de ces petits patrons se sont lancés de façon active dans une accumulation multi-sectorielle. Cette base économique élargie est certes encore modeste et pas nécessairement porteuse de *success stories* révélatrices d'un nouveau capitalisme insulaire. Elle est probablement peu créatrice d'emplois salariés, mais elle conduit au renforcement du revenu familial et à la promotion d'un auto-emploi collectif à travers une réelle dynamique entrepreneuriale et une compétence – ou au moins une stratégie – gestionnaire dont la pêche est la pierre angulaire. De plus, le caractère récurrent de cette composante du développement local lui confère sans doute une place macro-économique non encore évaluée, mais qui ne devrait pas être sous-estimée et encore moins négligée.

En partant du secteur halieutique, on peut identifier des activités développées directement dans le cadre familial et local : gîtes, tables d'hôtes, écomusées de la mer comme au Vauclin, promenades en yoles sur les fonds blancs ou les îlets (au François). Dans ce contexte, l'activité de petite pêche est bien entendu non seulement maintenue mais parfois modernisée et accompagnée d'activités connexes sources de revenus. Par agglomération et contagion, ces dernières tendent à induire, à l'échelle des communes concernées, des activités liées à la valorisation du capital marin à travers un large éventail d'activités culturelles avec le succès considérable du tour de Martinique effectué par les yoles, véritables prototypes réalisant la synthèse entre une conception traditionnelle et des techniques nouvelles et débouchant sur des performances insoupçonnées. On est certes hors du cadre professionnel de la pêche, mais dans un domaine où s'interpénètrent l'activité productive et l'activité culturelle et sportive. Une autre activité sportive s'apparente aux compétitions en yoles : les courses de « bébés-yoles », véritables modèles réduits des précédentes destinées à la sensibilisation et à la formation des plus jeunes qui s'initient ainsi, à leur échelle, à la maîtrise de ces embarcations. Sur les plages du sud de Martinique (Sainte-Anne, Le Marin, anses d'Arlet) ces activités participent à une atmosphère de valorisation diversifiée mais cohérente de ces différentes pratiques marines. S'y ajoutent des pratiques sportives nouvelles comme l'aviron ou le beach volley (sans compter avec les activités de baignade ou de voile plus communes). Les « effets d'agglomération », chers aux économistes, paraissent jouer à plein.

Bien entendu, la question d'une synergie entre ces pratiques professionnelles, culturelles, sportives, de loisir doit être envisagée puisque leur cohabitation active et leur agglomération, pour être efficace, doit être maîtrisée. En d'autres termes, la corrélation entre activités halieutiques et tourisme doit être observée avec

attention non pas pour la figer, mais en assurer la maîtrise et la co-évolution. De même, il convient de suivre et de réguler la différenciation géo-économique que ces activités tendent à introduire dans le paysage martiniquais avec, par exemple, un Sud-Est davantage professionnalisé en matière de pêche, un Sud-Ouest jouant l'intégration conviviale du tourisme et un Nord plus authentique et qui pourrait se tourner vers l'écotourisme. C'est donc une nouvelle problématique de la pêche qui devrait pouvoir être envisagée à la lumière de la notion d'« aménités »<sup>18</sup>. Elle consiste à émettre l'hypothèse que dans certaines zones et sous certaines conditions, il devrait être possible de combiner – dans un dialogue avec les partenaires concernés – l'ensemble de ces dynamiques qui se fécondent mutuellement : par exemple, dans la restauration, en attribuant un label à la production halieutique locale, il deviendrait possible d'identifier les produits de la pêche martiniquaise dans les menus de restaurants de la place et fréquentés par les touristes. On aura remarqué que ces derniers sont friands de produits du terroir et qu'ils en réclament, mais sans être sûrs de l'origine des poissons ou crustacés proposés. À l'inverse, forts de cette reconnaissance qui améliorerait leur recettes, les patrons pêcheurs pourraient accepter d'ouvrir des zones de « déprise » halieutique. Sans être des réserves inaccessibles, des zones de « jachères » marines pourraient permettre de reconstituer des fonds et une faune marine, porteurs à terme de revenus additionnels pour des patrons-pêcheurs qui s'investiraient aussi dans ces activités moins prédatrices et fortement attendues par des touristes de plus en plus attentifs aux considérations environnementales. Non seulement la valeur ajoutée dégagée de ces activités marines connexes devrait pouvoir être évaluée, mais des financements compensatoires devraient permettre de prendre en compte positivement des pratiques de pêches raisonnées ou des redéploiements vers d'autres zones de prélèvement.

Les activités de visites, d'information mais aussi d'hébergement, de restauration ou de location de matériel pour une pêche au large (type *catch and release*) devraient exercer un véritable effet de levier sur le secteur pêche sans le confiner (solution socialement insupportable) et sans le promouvoir inconsidérément (solution écologiquement et économiquement non viable).

Il devrait être possible d'introduire, dans certaines zones, des stratégies de promotion d'aménités, en combinant une production halieutique maîtrisée et des activités connexes de caractère écologique et touristique. La production de ces aménités positives suppose, là où elles seraient promues, la mise en place concertée d'une phase de transition entre une logique de production et une logique de gestion régulée pour et par les acteurs impliqués. Cette transition peut, le cas échéant, donner lieu à des compensations pour une baisse volontaire des captures pas encore contrebalancée par les revenus nouveaux dégagés par une activité écotouristique. L'identification, la promotion et la valorisation de ces externalités positives reviendraient à internaliser dans le développement local des biens et des

<sup>18</sup> Cette notion promue par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), est plutôt développée en agriculture et en milieu forestier. Cf., par exemple, MICHALLAND et VOLLET (1999).

services potentiels qui, pour l'instant ne sont pas marchands mais ont une évidente valeur d'usage : circuits sous-marins, promenades côtières, site océanographique, écomusée de la pêche et de la vie marine, parc marin, etc.

Il ne s'agit pas de tailler des habits neufs à des activités touristiques dont le périmètre aurait été élargi, en incitant les pêcheurs à renoncer sur la zone étroite du plateau continental à une activité réputée prédatrice et en les transformant en jardiniers de la mer. Au contraire, il s'agirait de mettre le secteur halieutique au cœur d'un dispositif qui le valoriserait doublement : a) par le produit d'une pêche raisonnée<sup>19</sup> b) par les aménités induites par une réduction de l'effort de pêche dans les zones vulnérables.

a) Entre une politique volontariste et productiviste de la pêche martiniquaise et une conception malthusienne qui seraient toutes les deux incongrues dans le contexte insulaire antillais, il est possible de concevoir non pas une voie moyenne, mais une conception raisonnée de la pêche qui assurerait sa durabilité (sociale, économique et écologique).

Plutôt que de maintenir à tout prix une exploitation halieutique qui ne parviendra jamais – dans des conditions économiques et écologiques viables – à satisfaire une demande interne de produits de la mer extrêmement élevée (plus de 30 kilogrammes par habitant et par an), il s'agirait d'une part de s'orienter vers une production marine locale labellisée, à forte valeur ajoutée, en la distinguant réglementairement de la marchandise importée (est-il admissible que la restauration<sup>20</sup> ne précise pas l'origine des produits qu'elle sert ?). En poursuivant le basculement de la petite pêche côtière vers une pêche pélagique (en particulier grâce à l'utilisation concertée des dispositifs de concentration de poissons dont les perspectives semblent encourageantes), en améliorant les conditions matérielles de débarquement des prises à terre (débarcadères, chaînes de froid, points de ventes) et en labellisant les « captures locales »<sup>21</sup>, il devrait être possible de préserver un certain niveau de captures, d'en apprécier les conditions de commercialisation et donc la valeur ajoutée finale.

b) Parallèlement, la pratique d'un niveau raisonné de captures doit être compensée pour le patron pêcheur et pour le consommateur de produits de la mer par la production de nouvelles aménités. Celles-ci pourront être des produits ou des services fournis intentionnellement pour une demande dont on révélera les préférences et le consentement à payer. On perçoit qu'un arbitrage doit être opéré entre l'activité principale qui vise au maintien, voire à l'augmentation des captures et la livraison d'aménités qui apparaissent comme des sous-produits plus ou

<sup>19</sup> Nous empruntons à l'agriculture cette notion dont la transposition au domaine halieutique mériterait quelques approfondissements et ajustements.

<sup>20</sup> C'est sans doute moins vrai pour le commerce de détail qui est organisé de facto en deux circuits : l'un informel de vente de produits locaux et l'autre plus structuré de vente de poissons importés.

<sup>21</sup> La prénotation de « captures locales » mériterait quelques développements : s'agit-il du lieu de pêche (plateau continental ou ZEE ?) Ou bien s'agit-il du lieu d'immatriculation de l'embarcation ou encore du lieu de naissance du patron pêcheur ?

moins intentionnels<sup>22</sup> (préservation de la faune et de la flore sous-marine, création de parcours de visites depuis la surface ou en pleine eau, label de zones protégées, etc.). Bien entendu, cet arbitrage débouche sur des conséquences économiques qu'il faut mesurer (d'une part, perte de production par réduction des captures pour les professionnels de la pêche, d'autre part, création d'aménités et transformation de valeurs d'usage potentielles en valeurs d'échange effectives par la création, en milieu marin, d'activités à vocation de loisirs ou de vulgarisation scientifique). Comme il serait illusoire de considérer que chaque unité de pêche compensera ses pertes de captures par des gains dégagés de ces d'aménités, on peut imaginer qu'une telle stratégie implique une méthodologie préalable de cadrage, de suivi et d'évaluation.

Cette problématique des aménités trouve son origine dans le monde rural et agricole et tend à s'élargir au milieu forestier, mais ne concerne guère encore le milieu marin. Pourtant le contexte martiniquais et les dynamiques engagées sur les plans institutionnel et économique pourraient être un terrain propice pour une réflexion sur ce thème.

## Conclusion

Entre d'une part, une politique volontariste de maintien d'une profession sauvée de la vague déferlante de l'économie de transferts par son inclusion dans cette logique de subventionnement et d'autre part, une stratégie exogène en appelant à « la main invisible » du marché, une nouvelle perspective pourrait émerger qui ferait appel à une double dynamique. La première s'appuierait sur l'existence d'une stratégie collective et efficace d'accumulation horizontale et intersectorielle, autour de l'activité halieutique à l'échelle des familles, qui transformerait le paysage et l'atmosphère urbaine des bourgs et villes du littoral en combinant loisirs, culture, tourisme.

La seconde, qui mériterait d'être approfondie, ferait référence au nouvel équilibre stratégique qui peut être recherché entre une pêche durable et des activités connexes, fondées sur les externalités positives qu'elle générerait.

C'est dire qu'en reconnaissant les nouvelles dynamiques économiques populaires engendrées par une valorisation spontanée du milieu marin, la prise en compte supplémentaire des aménités induites par la pêche situerait l'ensemble de cette problématique économique dans une perspective de durabilité. Elle ouvrirait ainsi à partir de la pêche, une interrogation encore inusitée sur les conditions d'un développement local durable.

<sup>22</sup> Roger C., mars 1999. Une question ardue pour les économistes : l'estimation des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement. <http://www.inra.fr/Internet/Departements/ESR/comprendre/js/enviro.htm>